

Séance #6 du lundi 25 mai 2026 19h**Tenue en visioconférence**

	Présents	Absents
Parents :		
Mme Mylène Boily-Perron	X	
Mme Marie-Andrée Pronovost	X	
Mme Marie-Christine Lemieux	X	
Mme Jessica Ouellet		X
M. Nicolas Brochu	X	
M. Julien Grenon		X
Membres du personnel :		
Mme Émilie Lafleur, enseignante	X	
Mme Christine Marquis, enseignante	X	
Mme Bénédicte Renou éducatrice	X	
Mme Dominique Prémont, enseignante	X	
Mme Sylvie Bédard, responsable SDG	X	
Mme Sylvie Thomassin, secrétaire d'école		X

Substitut : Mme Marie-Pier Maillette

Membre du public : aucun

1. PRÉLIMINAIRES**1.1. Ouverture de la rencontre**

La rencontre débute à 19h02

1.2. Présentations, présences et vérification du quorum

En début de rencontre, en raison de l'absence de certains parents, les membres s'interrogent afin de déterminer si le quorum est obtenu. Mme Poitras soulève qu'il y a un nombre fixe de membres-parents qui est attendu en fonction du nombre d'élèves dans l'école. Afin d'éviter toute ambiguïté et d'assurer une conformité de la rencontre, Mme Poitras contacte la secrétaire générale. Après vérification auprès de la secrétaire générale de la CSSDN, l'article 61 de la loi sur l'instruction publique stipule ceci : *Le quorum aux séances du conseil d'établissement est de la majorité de ses membres en poste, dont la moitié des représentants des parents.*

À la lumière de ces informations, il y a quorum et la séance peut débuter à 19h15.

1.3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Brochu fait la lecture.

IL EST PROPOSÉ par madame Émilie Lafleur et appuyé par madame Marie-Pier Maillette d'accepter l'ordre du jour présenté.

En l'absence de Mme Sylvie Thomassin, Mme Poitras interroge les membres afin de déterminer qui sera secrétaire de remplacement. Mme Lemieux se propose comme secrétaire.

Adopté à l'unanimité.

1.4. Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre du 20 avril 2026

M. Brochu fait la lecture du procès-verbal, quelques petites coquilles relevées ont été corrigées dans l'immédiat. Le procès-verbal ainsi rectifié a ensuite été adopté.

IL EST PROPOSÉ par madame Émilie Lafleur et appuyé par madame Marie-Pier Maillette d'adopter le procès-verbal présenté.

1.5. Suivi au procès-verbal

Photo scolaire 2026-2027 : la compagnie Photobank a été réservée pour la prise de photo pour l'année scolaire 2026-2027. Lors de la rencontre du CÉ de juin prochain, Mme Poitras confirmera la date de la photo pour l'année scolaire subséquente.

Chandails avec l'emblème du logo de l'école Taniata : À l'heure actuelle, collaborer avec une compagnie semble être une bonne option. L'école achèterait un lot de chandails et les parents pourraient s'en procurer directement auprès de l'école. Cette méthode permettrait de faciliter l'achat pour les parents, et ce, dans le but d'augmenter le taux de participation. L'objectif de la vente des chandails n'est pas lucratif, mais demeure d'abord et avant tout de promouvoir le sentiment d'appartenance des élèves tout en ayant un effet rassembleur. Cette idée s'inscrit notamment dans le *projet éducatif 2023-2027 sous l'orientation favoriser un milieu de vie et d'apprentissage sécuritaire, stimulant et inclusif*.

Diverses soumissions sont à venir et seront analysées. Le dossier suit son cours. L'objectif est de débiter les ventes en septembre 2026.

1.6. Intervention du public

Aucun membre du public n'est présent.

2. CONSULTATIONS - DÉCISIONS

2.1. Consultation au sujet des manuels scolaires et du matériel didactique pour l'an prochain

Consultation auprès des membres du conseil afin de déterminer s'il est possible d'inclure, parmi le matériel didactique facturé aux parents, les licences de certaines plateformes d'apprentissage en ligne, telles que Netfrançais. Les frais associés seraient intégrés à la facturation des élèves concernés, selon leur niveau scolaire. La licence serait payée par les parents et pourrait également être utilisée à la maison, puisque les enseignants transmettraient aux élèves les codes d'accès nécessaires.

Les membres-parents sont en accord avec cette proposition, à condition que le coût total facturé aux parents ne dépasse pas le montant maximal approuvé par le conseil.

2.2. Liste de fournitures scolaires à usage personnel 2026-2027 (approbation)

Les listes des fournitures scolaires sont présentées. Certains éléments sont à valider et quelques petites modifications demeurent nécessaires. La liste du préscolaire est manquante, elle sera donc acheminée par courriel dans les jours à venir.

L'approbation sera effectuée par courriel dans les jours à venir puisque les listes doivent être acheminées à Coopsco d'ici le 5 juin 2026.

2.3. Coût maximum chargé aux parents/facturation année 2026-2027 (approbation)

Les membres sont consultés afin de déterminer s'ils approuvent le maintien du coût maximal facturé aux parents à 95 \$ par enfant pour l'année scolaire 2026-2027. Il est précisé que ce montant correspond au coût maximal actuellement en vigueur et qu'aucune augmentation n'est proposée par rapport à l'année scolaire 2025-2026.

Les membres procèdent au vote. Le résultat est le suivant :

- Pour : 2
- Contre : 8

La proposition est rejetée à la majorité. Il est donc refusé que le coût maximal facturé aux parents soit fixé à 95 \$ pour l'année scolaire 2026-2027.

Les membres échangent ensuite afin de convenir d'un montant jugé acceptable. Une proposition visant à fixer le coût maximal à 105 \$ par enfant est soulevée. Cette option n'est toutefois pas retenue, les membres estimant qu'une augmentation de 10 \$ en une seule année représente une hausse trop importante. À la suite des discussions, il est proposé de fixer le coût maximal à 100 \$ par enfant, considérant l'augmentation du coût de la vie et des dépenses associées aux activités scolaires, tout en maintenant une hausse raisonnable pour les parents.

Les membres procèdent à un second vote. La proposition est approuvée à l'unanimité.

Le coût maximal pouvant être facturé aux parents pour l'année scolaire 2026-2027 est fixé à 100\$ par enfant. Il est précisé que ce montant représente un maximum pouvant être facturé aux parents et que tous les enseignants n'utilisent pas nécessairement la totalité de cette somme. Cette légère hausse permettra d'offrir une marge de manœuvre aux enseignants qui le souhaitent afin de se procurer des licences de plateformes d'apprentissage en ligne ou d'autres cahiers d'apprentissage.

2.4. Acte d'établissement

La direction présente l'acte d'établissement ainsi que les ordres d'enseignement dispensés à l'école, soit le préscolaire 5 ans et le primaire. Il est mentionné que l'acte d'établissement demeure inchangé pour l'année scolaire à venir.

2.5. Activités éducatives à approuver

Mme Christine Marquis présente les activités éducatives prévues pour les élèves du 2e cycle d'ici la fin de l'année scolaire. Les coûts associés à l'ensemble des sorties sont assumés en

partie par le programme *École accessible et inspirante* du ministère de l'Éducation du Québec et en partie par les profits générés lors de la vente d'étiquettes cadeau.

Une activité intitulée le « Grand jeu du soldat Vadeboncoeur dans le Parc de l'Artillerie permettra aux élèves de revivre les habitudes de vie des soldats d'autrefois et de s'initier à la Nouvelle-France. Cette activité aura lieu le 15 juin en avant-midi et sera suivi d'une visite de Place Royale.

Une seconde activité aura lieu le 17 juin au parc Aventuria à Saint-Jules en Beauce.

Finalement le 19 juin, les élèves de 2^e cycle iront au parc Champigny pour profiter du plein air et déguster une surprise glacée, et ce, si la température le permet.

Les membres procèdent au vote.

Les activités éducatives présentées pour le 2^e cycle sont approuvées à l'unanimité.

Mme Émilie Lafleur présente les activités éducatives prévues pour les élèves du 3^e cycle d'ici la fin de l'année scolaire. Une activité intitulée *La baleine nomade : immersion requinaire* est prévue le 29 mai à l'école. Cette activité d'apprentissage porte sur la science citoyenne et l'exploration marine. À l'aide de casques de réalité virtuelle, les élèves pourront découvrir des environnements marins et leur biodiversité. Cette activité s'inscrit dans le programme du ministère de l'Éducation du Québec visant à favoriser l'accès aux arts et à la culture.

Une seconde activité est prévue le 15 juin à la Station touristique Duchesnay. Les coûts associés à cette sortie sont assumés en partie par le programme *École accessible et inspirante* du ministère de l'Éducation du Québec et en partie par les profits générés lors de l'activité de financement des collations d'Halloween.

Les membres procèdent au vote.

Les activités éducatives présentées pour le 3^e cycle sont approuvées à l'unanimité.

3. INFORMATIONS

3.1. Consultation des élèves en lien avec le climat scolaire

Mise en contexte : le questionnaire de Mobilisation-CVI est un outil utilisé aux deux ans dans l'ensemble des écoles de Québec. Les élèves de l'école Taniata ont complété ce questionnaire en 2024-2025. Cette année en 2025-2026, l'équipe-école a choisi d'élaborer un questionnaire maison auprès de l'ensemble des élèves de l'école afin d'adapter les services offerts et mieux cibler les interventions.

L'ensemble des élèves de la 1^{ère} à la 6^e année ont participé au sondage pour un total d'environ 205 élèves.

Le sondage était divisé en 5 sections et portait sur les thèmes suivants :

- Sentiment de bien-être et sécurité
- Climat social et relation avec les pairs
- Relations adultes-élèves et soutien
- Règles et encadrement
- Vie scolaire engagement et fierté

Chaque section comportait de 4 à 6 questions à choix de réponses (toujours, souvent, quelquefois jamais) pour un total d'environ 25 questions. Des questions ouvertes ont également été intégrées afin de sonder les élèves sur ce qu'ils préfèrent à l'école ainsi que sur les aspects qu'ils apprécient moins.

Les résultats ont été présentés sous forme de diagramme circulaire lors de la présente séance du conseil d'établissement. Ces résultats permettront de mieux orienter les interventions au cours de l'année scolaire 2026-2027. Il est prévu que le sondage soit de nouveau administré en 2027-2028 afin de permettre une comparaison des données et d'évaluer si les interventions mises en place ont porté leurs fruits, notamment en comparant les résultats de 2025-2026 à ceux de 2027-2028.

Il est suggéré d'analyser les résultats cohorte par cohorte afin de mieux cibler les interventions selon les niveaux scolaires. Mme Plourde mentionne qu'à première vue, les résultats ne semblaient pas diverger significativement selon les cohortes, mais qu'une analyse plus approfondie sera effectuée.

3.2. Cour d'école

Mme Poitras fait le suivi de divers dossiers.

Les membres sont informés que des démarches sont actuellement entreprises auprès du Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA). Cet organisme à but non lucratif a pour mission de favoriser la concertation et le partage d'expertise en matière d'environnement et de développement durable. Des discussions sont en cours avec cet organisme afin de coordonner un projet de verdissement de la cour extérieure de l'école. Ce projet vise notamment l'aménagement d'un espace gazonné sur le terrain de soccer à l'été 2027. Il est également mentionné que des fonds seront distribués pour soutenir la réalisation de ce projet, et ce, en partenariat avec le CRECA.

Le don concernant les tables extérieures de l'École secondaire de l'Horizon est toujours en pourparlers. La mise en place de tables extérieures permettra de créer un espace de partage pour les élèves.

Il est réitéré que les projets d'aménagement de la cour extérieure ne peuvent pas être réalisés par des parents bénévoles. Les travaux doivent faire l'objet de soumissions professionnelles et être exécutés conformément aux protocoles en vigueur ainsi qu'aux normes applicables.

De plus, des travaux de terrassement autour du module de jeux, visant à en assurer la sécurité, sont prévus à la fin de l'été 2026. Le talus sera notamment retravaillé dans la section du module de jeu, puisque l'aire d'atterrissage de la glissade n'est pas conforme, notamment en raison d'une quantité insuffisante de matériau amortissant. Il est à noter que les coûts associés à cette mise à niveau sont estimés à 60 000 \$ et seront assumés par le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN).

Une partie du budget de l'école sera utilisé à l'été 2026, il est prévu que des balançoires soient ajoutées afin de répondre au besoin de l'ensemble des élèves. Des fonds demeureront disponibles pour la réalisation éventuelle d'un parcours d'hébertisme dans les années subséquentes.

3.3. Organisation scolaire 2026-2027

Pour l'année scolaire 2026-2027, l'organisation scolaire prévue est la suivante :

Préscolaire	2
1 ^{ère} année	2
2 ^e année	2
3 ^e année	1
4 ^e année	1
4 ^e -5 ^e année	1
5 ^e année	1
6 ^e année	2

Selon les prévisions actuelles, l'organisation scolaire 2026-2027 comportera un total de 12 classes. Il est possible que des changements aient lieu durant la période estivale notamment en fonction des déménagements ou d'autres facteurs pouvant influencer le taux de fréquentation. Il est également mentionné qu'une classe de 2^e-3^e année pourrait être nécessaire. Il est annoncé que, pour l'année scolaire 2026-2027, cinq postes d'aides à la classe sont prévus.

4. RAPPORTS

4.1. Rapport du président(e)

Aucun

4.2. Rapport des enseignants

Aucun

4.3. Rapport des professionnels

Aucun

4.4. Rapport du service de garde

Mme Sylvie Bédard souligne le succès de la semaine des services de garde. Dans le cadre de cette semaine, un pique-nique au parc a été organisé avec les parents. L'activité s'est déroulée dans une ambiance conviviale et a connu une belle participation de la part des familles.

Par ailleurs, les inscriptions pour les journées pédagogiques des 23 et 25 juin sont terminées. Le service de garde sera ouvert lors de ces journées.

4.5. Rapport de la direction

La direction mentionne que l'école est actuellement dans sa période de fin d'année scolaire. L'équipe-école est mobilisée et poursuit ses efforts afin de mener à terme les différentes activités et dossiers de l'année. Tous travaillent activement à la préparation de la fin de l'année scolaire.

4.6. Rapport du représentant(e) au comité de parents.

La représentante au comité de parents rapporte les informations suivantes.

Madame Proulx mentionne que pour l'an prochain dans les budgets, il y aura une reconduction des mêmes montants que pour l'an 2025-2026. Ce sont de bonnes nouvelles pour le service à l'élève, tout comme l'an dernier, il n'y aura pas de coupure pour le service direct à l'élève.

Mme Sophie Turgeon fait état de la situation au CSSDN concernant les enseignants non légalement qualifiés soit ceux qui ne détiennent pas de brevet d'enseignement. Ainsi, sur un effectif total de 1 825 enseignants en poste, 62 ne sont pas légalement qualifiés, soit une

proportion de 3,4 %. Au primaire, sur un total de 1 190 enseignants en poste, 29 ne sont pas légalement qualifiés, ce qui représente 2,44 % de l'effectif. Tandis qu'au secondaire, la proportion d'enseignants non légalement qualifiés s'élève à 5,2 %, soit 33 enseignants sur 635. Mme Turgeon spécifie que les enseignants non légalement qualifiés peuvent être accompagnés par des mentors ou par une conseillère pédagogique au besoin.

Lors de la dernière rencontre du comité de parents, une mise à jour de la politique 5-07 - SDG en milieu scolaire a été présentée. Les modifications proposées visent à clarifier la politique et à l'harmoniser avec les orientations gouvernementales actuelles. En conséquence, les dispositions relatives à la gestion des surplus ont été retirées à la suite des changements de règles gouvernementales.

La représentante au comité de parents informe les membres que, lors de la rencontre du comité de parents du 25 mai 2026, la désignation des membres du conseil d'administration du CSSDN a eu lieu. À cette occasion, M. Cédric Dubé a été élu par acclamation à titre de représentant du district 4. Le district 4 du Centre de services scolaire des Navigateurs dessert le territoire de Saint-Hélène-de-Breakeyville, Saint-Henri-de-Lévis et Saint-Jean-Chrysostome. Ainsi, les établissements concernés par ce territoire sont l'école de l'Alizé, des Mousserons, l'école Belleau-Gagnon, l'école secondaire de l'Horizon, l'école de la Nacelle, l'école de la Rose-des-Vents, l'école Sainte-Hélène ainsi que l'école de Taniata.

5. AUTRES POINTS

5.1. Date de la prochaine rencontre : 15 juin 2026

5.2. Coup de chapeau :

Les membres soulignent également la semaine des services de garde et la belle implication du personnel du service de garde, ainsi que la participation des élèves et des familles.

Enfin, un coup de chapeau est adressé à l'équipe des enseignants pour leur travail et leur engagement soutenu tout au long de l'année scolaire.

6. CORRESPONDANCE

Il n'y a aucune correspondance.

6.1. Varia Aucun

7. POINTS À PLACER À LA PROCHAINE RENCONTRE

Mme Poitras informe que l'organisme de participation des parents (OPP) a créé un sondage qui sera envoyé aux membres du conseil d'établissement afin de recueillir leurs opinions concernant les activités qui pourraient être intéressantes à mettre en place pour l'an prochain.

Les résultats permettront d'orienter la planification des activités futures.

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

8.1. Heure de la levée de l'assemblée : 21h05

M. Nicolas Brochu

Président

Mme Karine Poitras

Directrice